

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE****DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**

Nombre Membres

En exercice : **23**Présents :**14 Titulaires****0 Suppléant**Pouvoirs :**2**Votants :**16 Pour****0 Contre****0 Abstention**Date de la convocation :
30 juin 2025**Délibération n°
2025.07.27****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM A
YSSINGEAUX**

Séance du 9 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf juillet

A 15h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Yssingaux sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président,

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Bernard SOUVINET, David SALQUES-PRADIER, Frédéric GIRODET, Didier PINOT, Elisabeth ROYON, Jean-Luc BORIE, Michel CHAPUIS, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT, Gilles KACZMAREC.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Philippe JOUJON a donné pouvoir à Gilles KACZMAREC.
Jean-Paul NICOLAS a donné pouvoir à Jean-Luc BORIE.

Absent : Daniel FAVIER, Joël DESSALCES, Jean-Pierre SABATIER, André DEFAY, Denis THOUMY, Didier DANTONY, Roland LONJON.

**CONTRATS AVEC DES ECOORGANISMES POUR LES
DECHETTERIES**

Afin d'harmoniser le fonctionnement de nos déchetteries, de diminuer la quantité d'encombrants à enfouir et de ne pas pénaliser les professionnels du plateau, le SYMPTTOM souhaite pour la déchetterie de St Pal de Chalencon (dont le SYMPTTOM assure sa gestion depuis le 01/01/25) contractualiser avec l'Eco organisme Ecomaison pour la reprise des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) et les Jeux et Jouets (JJ).

Par ailleurs, il convient de renouveler le contrat avec les Eco organismes Ecomaison et Valobat pour la collecte des Articles de bricolages et de Jardin (ABJ) pour les 5 déchetteries.

Le Président sollicite donc l'autorisation du Comité Syndical pour la signature de ces contrats.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Président à signer le contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets pour la période 2024-2029 et pour les Jeux et Jouets (JJ) avec Ecomaison pour la déchetterie de St Pal de Chalencon, et tout document y afférent (avenant...) et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.
- **AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Président à renouveler les contrats relatifs à la prise en charge des Articles de Bricolages et de Jardin (ABJ) pour les 5 déchetteries avec Ecomaison et Valobat, et tout document y afférent (avenant...) et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires, pour assurer l'exécution des présentes dispositions.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président


Jean-Paul LYONNET